

2.7.2021

(Par courriel)

Directeur de la Rédaction  
Libération

Monsieur,

Votre article du 27 juin, « Loi de sécurité nationale : un an après, Hong Kong a pris le repli » accuse sans fondement la Loi sur la sécurité nationale de Hong Kong d'être utilisée pour restreindre les libertés à Hong Kong.

La loi sur la sécurité nationale précise clairement que les droits et libertés légitimes, y compris les libertés de parole, de la presse, de rassemblement, de manifestation et de procession dont jouissent les résidents de Hong Kong en vertu de la Loi fondamentale, de la Convention internationale sur les droits civils et politiques et de la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'appliqués à Hong Kong, seront protégés.

La loi sur la sécurité nationale de Hong Kong défend les droits et libertés du peuple de Hong Kong, ainsi que le degré élevé d'autonomie de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong (RASHK). Toutes les mesures d'application de la loi prises par les services de sécurité du gouvernement de la RASHK sont strictement conformes à la loi, fondées sur des preuves et pour les actes des personnes ou entités concernées qui et n'ont rien à voir avec leur position politique, leurs antécédents ou leur profession. Il serait contraire à la primauté du droit de laisser entendre que des personnes ou des entités de certains secteurs ou professions pourraient être au-dessus des lois.

La loi sur la sécurité nationale de Hong Kong est entrée en vigueur le 30 juin 2020 après des mois d'émeutes sans précédent et de graves violences dans la ville. Depuis, le calme est revenu à Hong Kong. Hong Kong reste un environnement sûr, ouvert et dynamique qui accueille des investisseurs et des entrepreneurs du monde entier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Fiona Chau**

Représentante spéciale (faisant fonction) pour les Affaires économiques et

commerciales de Hong Kong auprès de l'Union Européenne  
Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la  
République Populaire de Chine  
Hong Kong Economic and Trade Office  
Rue d'Arlon 118  
1040 Bruxelles  
Belgique  
[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)